

# *De nos Clochers*

<http://www.allondrelle-lamalmaison.com>



***ALLONDRELLE  
LA MALMAISON***

*Au cours de l'hiver 2010-2011, les opérateurs de téléphonie mobile Bouygues, SFR et enfin Orange ont mis en fonctionnement leur antenne pour le plaisir du plus grand nombre. Le réseau Internet haut débit (wifimax) mis en œuvre par le Conseil Général est également opérationnel. Une réunion de présentation du réseau sera assurée par la société OZONE (nom de la société d'exploitation) le jeudi 16 juin 2011 à partir de 18H30 à la salle polyvalente. Au cours de cette réunion, le réseau sera expérimenté par les techniciens de la société.*

*La première partie de l'hiver a connu une neige très abondante. Je profite de cette tribune pour remercier Jean-Luc JONETTE pour son action inlassable en faveur du déneigement. Cette année, comme je le lui ai demandé, il a accru son champ d'intervention en passant la lame chasse-neige sur la départementale afin de vous faciliter la sortie de la commune, en raison de la réduction d'activité du Conseil Général sur nos routes départementales.*

*Au niveau des travaux communaux, cette année 2011 a déjà été marquée par les opérations suivantes :*

- La toiture de la mairie de La-Malmaison a été entièrement refaite, avant des travaux plus lourds de rénovation intérieure.*
- La toiture du château d'eau, (après la réalisation de l'étanchéité de la cuve en 2009), a été recouverte d'une fibre synthétique en avril-mai par la société luxembourgeoise IRACO. Il reste à expertiser les tuyaux d'arrivée et de départ de l'eau.*
- Divers matériels dans les bâtiments communaux ont été remplacés : les radiateurs électriques de la salle polyvalente, un chauffe-eau à l'appartement de l'école d'Allondrelle, un lavabo et une ventilation (VMC) au premier étage du presbytère.*
- A noter que cet appartement a entièrement été repeint par Monsieur CALLA, bénévolement suite au départ de locataires indéclicats (peintures noire, verte, rouge rendant le logement difficile à louer ),*
- Les appartements de l'école et du presbytère ont en outre fait l'objet de pose de laine de verre au niveau du grenier afin de mieux les isoler du froid.*

*L'année va se poursuivre par les travaux de rénovation de la mairie de La Malmaison. Cette importante opération fait l'objet d'un marché de travaux, pour les lots gros œuvre, changement des fenêtres, électricité, courants faibles, sols, sanitaires. L'employé communal aidé bénévolement par Monsieur Pétruzzelli entreprennent l'isolation et les cloisons.*

*S'agissant du projet éolien, la demande de permis de construire a été déposée à la préfecture, en janvier. Les administrations publiques ont sollicité de l'entreprise JUWI quelques compléments d'études, dont la réalisation ne devrait pas dépasser le mois de juin. Une enquête publique aura lieu au cours du second semestre de l'année.*

*Je remercie chaleureusement toutes les personnes qui fleurissent leur propriété, voire même le domaine public et l'entretiennent pour rendre plus beaux nos deux villages.*

*Très cordialement.*

*J-F MARIEMBERG*

## *Etat Civil*

### Naissances :

*19 février 2011 Olympe MASSON, fille de Monsieur et Madame Luc MASSON 8, rue Claire Fontaine*

*21 avril 2011 Lyona DIDIER, fille de Monsieur Mickael DIDIER et de Mademoiselle Vanessa LOTHAIRE, 7, rue Claire Fontaine.*

*Meilleurs vœux de bonheur aux enfants et félicitations aux parents.*

### Décès :

*7 mars 2011 Madame Micheline RICHET, 14, rue Claire Fontaine*

*Nous présentons nos sincères condoléances à la famille.*

### Arrivées :

*1<sup>er</sup> mars 2011 Monsieur Christophe BREDEL et Madame Fabienne DUMONT et leur fille 25 rue des Cerisiers.*

*1<sup>er</sup> mai 2011 Monsieur et Madame Philippe URITY et leur fils,*

*1<sup>er</sup> Juin 2011 Monsieur et Madame Patrick DELAPIERRE et leurs enfants, 4 Place de la Mairie*

*1<sup>er</sup> juin 2011 Monsieur Franck LAFFUT Chez Madame SCHMITZ, 2 chemin de Grandcourt Bienvenue aux nouveaux habitants.*

## *Gardiennes agréées.*

A noter que Madame DEPIERRE est gardienne agréée. Elle s'ajoute aux autres gardiennes de la commune pour proposer ses services. Vous retrouverez leurs coordonnées sur le site de la commune <http://www.allondrelle-lamalmaison.com/> rubrique « les services ».

\*

\* \*

*Vous pouvez recevoir le prochain petit journal par messagerie électronique en donnant en mairie votre adresse mail.*

## *L'activité du Conseil Municipal*

*Lors des réunions qui se sont tenues les 21 janvier, 19 février, 22 avril, le Conseil Municipal a pris les décisions suivantes :*

### **Délibérations du 21 janvier 2011**

#### **1. Recensement de la population 2011.**

Un recensement de la population va avoir lieu entre le 20 janvier et le 19 février 2011 au sein de la commune. Le maire précise qu'il y a lieu d'ouvrir un poste d'agent recenseur et un poste de coordonnateur pour une durée d'un mois. Il sollicite le conseil pour la création de ces emplois. A l'unanimité, le conseil crée ces deux emplois et autorise le maire à recruter.

#### **2. Renouvellement des commissions :**

Lors de la séance du conseil en date du 25 septembre 2010, une communication au sujet du renouvellement des commissions consultatives a été faite et relayée par le petit journal.

Seule une personne s'est déclarée candidate en mairie pour la commission des travaux. Pour l'instant, l'intéressé sollicite de la part de la commune, des travaux et ne peut donc être juge et partie. Sa demande sera revue en 2012.

En l'absence de volontaire pour les commissions, à l'unanimité moins une abstention, le conseil municipal décide de renouveler les membres actuels pour un an.

#### **3. Travaux à la mairie de La-Malmaison.**

Le maire rappelle le projet de réfection de la mairie-école, de la bibliothèque et de la salle pour les associations. Pour ce faire, des demandes de subventions ont été présentées aux autorités publiques en 2009 et 2010.

Si la nature des travaux a été définie, il convient également de choisir une procédure de mise en concurrence, sachant que leur montant est largement inférieur au seuil de passation des appels d'offres.

Pour guider le conseil, le Maire donne connaissance de l'article 28 du code des marchés publics.

Enfin, il rappelle que s'agissant de la procédure adaptée, le pouvoir adjudicateur choisit lui-même, dans le respect des principes fondamentaux de la commande publique, la procédure la mieux appropriée pour répondre à ses besoins en tenant compte de leur montant, leur nature, leur complexité.

Il choisit ses propres modalités de concurrence permettant aux candidats d'être informés de son intention, de l'objet et du contenu de l'achat afin d'obtenir une diversité d'offres et garantir une réelle mise en concurrence.

Après en avoir délibéré,

- Sur le fondement de l'article L 2122-22 du CGCT l'assemblée municipale décide à l'unanimité de donner délégation au maire en vue de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres.

- La mise en place à l'unanimité avec effet immédiat, de la procédure suivante :

Pour toutes les dépenses à partir de 90 000 € HT et jusqu'à 4 845 000 € HT il sera procédé comme suit :

##### 1) Règles générales

- Un dossier de consultation comportera un descriptif des travaux pour chaque lot à réaliser.
- Délai minimum de 20 jours pour permettre aux entreprises de remettre leurs offres.
- Ouverture et analyse des offres effectuées par les services communaux.

- Avis motivé sur le choix du titulaire du marché par la commission d'appel d'offres qui sera réunie pour avis sans qu'il soit fait application des règles de quorum et du délai de convocation. L'avis émis donne lieu à établissement d'un rapport qui est signé par les membres présents.

- Choix définitif du titulaire, signature du marché par le Maire.

#### 2) Règles en matière de publicité

S'agissant de travaux, la publicité sera réalisée dans les conditions suivantes :

Un avis d'appel public à la concurrence sera publié dans un journal habilité à recevoir des annonces légales. Cet avis est également publié sur le site Internet de la commune.

#### 3) Recours à une procédure adaptée

Compte tenu des seuils des marchés, le maire explique que la commune a la possibilité de recourir à une procédure formalisée.

Dans le cadre de cette procédure, les travaux à réaliser seront divisés en 6 lots détaillés ci-après :

- Lot n° 1 : gros œuvre : réalisation d'une dalle à l'étage sur la partie couloir et d'un escalier en béton - ouverture de trois arcades et pose d'un linteau.
- Lot n° 2 : ouvertures : remplacement des portes et fenêtres du bâtiment
- Lot n° 3 : électricité – chauffage électrique - vmc
- Lot n° 4 : réseaux informatiques et téléphoniques,
- Lot n° 5 : sanitaires.
- Lot n° 6 : sols : ponçage et vitrification des parquets en chêne.

A noter que les travaux suivants seront réalisés en régie : plafonds, mur en plâtre, isolation, carrelages et peinture,

#### 4) Modalités de choix des entreprises ;

La commission des travaux sera constituée en commission d'ouverture des plis et d'examen des offres. Les entreprises non retenues seront informées après la décision du conseil.

### **4. Location du logement de l'école d'Allondrelle.**

Après le départ des anciens locataires du logement, des annonces pour louer l'appartement ont été passées. M. CHAPUT Jérôme et Melle MARBAQUE Stéphanie se sont portés candidats.

A l'unanimité, le conseil accepte la location au prix de 470 € par mois à compter du 1<sup>er</sup> février 2011. Il autorise le maire à signer un bail de location. Conformément à la réglementation, un mois de caution sera demandé.

### **5. Ouverture de crédits avant le budget primitif.**

Le budget primitif sera confectionné fin mars, début avril. Or, pour commencer à lancer certaines opérations, il est indispensable d'ouvrir des crédits aux comptes suivants :

#### **Budget de la commune :**

165 caution :	243.92 €
202-906 PLU :	7 770.00 €
2313-111 travaux mairie :	51 000.00 €
2313-112 toitures églises :	3 000.00 €
2313-113 chauffage au presbytère	2 000.00 €

Ces opérations seront reprises au budget primitif.

#### **Budget de l'eau et de l'assainissement :**

211 – 2011 : terrain :	5 000.00 €
213- 2011 : château d'eau :	30 000.00 €
2315 : travaux de réseaux :	15 000.00 €

Ces opérations seront reprises au budget primitif. A l'unanimité, le conseil accepte ces ouvertures de crédits.

### **6. Emprunt auprès d'un établissement financier.**

Pour pré-financer les travaux de la mairie, et ceux du budget de l'eau et de l'assainissement, le maire sollicite le conseil pour démarcher le secteur bancaire. Les taux d'intérêts sont actuellement au plus

bas. Un emprunt de 50 000 € sur le budget de la commune et un emprunt de 50 000 € sur le budget de l'eau et de l'assainissement sont nécessaires.

A l'unanimité, le Conseil autorise le maire à engager la commune et à signer.

### **7. Assurance statutaire pour l'ensemble du personnel communal.**

Le centre de gestion du Personnel territorial de Meurthe-et-Moselle propose un contrat d'assurance de groupe qui pourrait être souscrit par la commune à compter du 1<sup>er</sup> février 2011. Ce contrat couvre les risques statutaires du personnel communal pour les agents affiliés à la CNRACL ou à l'IRCANTEC. Il s'agit par exemple des personnels de voirie, fontainier, femmes de ménage. Ce contrat permet notamment de garantir un taux de rémunération élevé (80%) en cas de longue maladie.

Ce contrat offre un ensemble de garanties complémentaires en cas de maladie, de décès, d'accident de travail.... A l'unanimité, le conseil accepte l'adhésion au contrat de groupe.

## **Délibérations du 19 février 2011**

### **8. Compte administratif et compte de gestion de la Commune.**

Le compte administratif de la commune et le compte de gestion se présentent comme suit :

	Fonctionnement	Investissement
Recettes	245 962,37 €	169 555, 31 €
Dépenses	182 080, 25 €	139 259, 00 €
Résultat excédentaire	63 882, 12 €	30 296, 31 €

Le conseil municipal adopte à l'unanimité ces deux comptes.

Le maire est sorti au moment du vote.

### **9. Compte administratif et compte de gestion du service des eaux et de l'assainissement.**

Le compte administratif du service des eaux et le compte de gestion se présentent comme suit :

	Exploitation	Investissement
Recettes	63 203, 65 €	72 147, 01 €
Dépenses	54 299, 50 €	43 646, 85 €
Résultat excédentaire	8 904, 15 €	28 500, 16 €

Le conseil municipal adopte à l'unanimité ces deux comptes.

Le maire est sorti au moment du vote.

### **10. Emprunts.**

Lors de la réunion du Conseil en date du 21 janvier 2011, il a été prévu de recourir au financement par emprunt des travaux de rénovation de la mairie ainsi que pour les travaux de réfection du château d'eau et d'assainissement. Une mise en concurrence a été faite auprès d'établissements de crédits. Ont répondu DEXIA et la CRCA. L'offre la plus avantageuse est celle du Crédit Agricole. Le conseil décide, à l'unanimité de contracter, auprès du Crédit Agricole, deux emprunts de 50 000 € chacun sur 10 ans au taux de 3, 830%, l'un sur le budget de la commune, l'autre sur le budget de l'assainissement. Le conseil choisit une périodicité mensuelle de remboursement.

### **11. Cotisation ALDPA.**

Le maire rappelle la nécessité de souscrire un contrat avec un service de récupération des chiens ou animaux en errance sur la voie publique. Nous avons la chance d'avoir une association qui exerce cette mission sur la commune. La cotisation est fonction du nombre d'habitants. Elle représente la somme annuelle de 0, 40 € par habitant. La convention avait été examinée lors d'une réunion en fin d'année 2010.

Le conseil décide à l'unanimité d'adhérer à l'ALDPA.

## **12. Bilan de l'eau.**

Chaque année, la commune doit rendre des comptes à l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse sur la qualité de l'eau au cours de l'année écoulée. Un rapport a été établi par le maire. Après présentation du document, le conseil approuve le rapport à l'unanimité.

## **13. Bilan de l'assainissement.**

Depuis avril 2008, la nouvelle station fonctionne et donne d'excellents résultats en matière de lutte contre la pollution. A la demande de l'agence de l'Eau Rhin-Meuse, un rapport annuel doit être établi. Le premier concerne les exercices 2009 et 2010.

Le maire présente le rapport qu'il vient d'établir. A l'unanimité, le conseil approuve le bilan d'assainissement.

## **14. Matériel dans les bâtiments communaux.**

Deux radiateurs électriques viennent de tomber en panne à la salle des fêtes. De même, le chauffe-eau de l'appartement de l'école est également hors service. Le conseil autorise le maire à remplacer ces matériels. Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2011.

## **15. Location du garage du presbytère.**

Le logement situé au premier étage du presbytère sera vacant à compter du 1er mars 2011. Le locataire du rez-de-chaussée souhaite louer le garage. A l'unanimité, le conseil accepte la location au prix de 40 € par mois à compter du 1er mars.

## **16. Location du premier étage du presbytère.**

La libération du logement situé au premier étage du presbytère sera effective au 1<sup>er</sup> mars 2011. Un état des lieux a été prévu le 26 février 2010 à 11H00. Le contrat prévoyait un préavis de 3 mois. Or, seulement un mois a été effectué. Le conseil décide, à l'unanimité, d'appliquer les termes du contrat.

### **Informations au conseil du 19 février 2011 :**

**1. Visite à Grenoble et lettre de félicitations de M. Jean Paul DURIEUX** député honoraire au sujet de l'opération de conservation du patrimoine (tableau en bois).

**2. Fiscalité communale** : le maire rappelle la réforme fiscale entreprise par le gouvernement qui consiste :

- d'une part à supprimer la taxe professionnelle remplacée par plusieurs taxes (C.V.A.E, I.F.E.R., C.F.E.). Mais dans certains cas, cela aboutit à désavantager certaines communes. Pour éviter cela, le Gouvernement a prévu un fonds de péréquation qui consiste à retirer les recettes supplémentaires de certaines communes (comme Allondrelle-La Malmaison) au profit d'autres communes plus pauvres.
- d'autre part, à transférer la taxe d'habitation du département au profit des communes. La première conséquence est **l'augmentation automatique des taux** de taxe d'habitation communale, et **la suppression du taux départemental**.
  - Le taux de taxe d'habitation passerait de 5 % à 11, 23%
  - Le taux de taxe foncière bâtie reste à 5 %
  - Le taux de taxe foncière non bâtie est de 10, 16%. La nouvelle base pour 2011 n'est pas encore connue.
  - Le taux de CFE rebasé passe de 12, 45% à 18, 01%

Ces hausses de taux devraient apporter plus d'argent à la commune. Mais, après la réforme, la commune devra verser au fonds national de garantie (à l'Etat) une somme de 28 779 €.

**Une bonne nouvelle malgré tout, les habitants ne paieront pas plus d'impôts puisque la part du département devient nulle.**



## Délibérations du 22 avril 2011.

### 17. Fiscalité 2011.

La loi de finances pour 2010 a créé la contribution économique territoriale en remplacement de la taxe professionnelle, à compter du 1er janvier 2010.

La contribution économique du territoire est composée de la contribution sur la valeur ajoutée (CVAE) des entreprises, de la contribution foncière des entreprises (CFE) et de l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER).

Pour 2011, la loi de finances a décidé le transfert aux communes et communautés de communes, de la taxe d'habitation des départements.

La conséquence de ce transfert est une augmentation automatique des taux de TH et de la taxe foncière non bâtie des communes et des intercommunalités. On parle alors de taux rebasés.

La conséquence pour notre commune de ces deux réformes est la suivante :

	<b>2010</b> <b>Taux votés par le conseil</b>	<b>2011</b> <b>Taux rebasés,</b> <b>c'est-à-dire imposés par la réforme</b>
Taxe d'Habitation	5%	11.23%
Taxe Foncier Bâti	5%	5%
Taxe Foncier Non Bâti	9.69%	10.16%
Contribution Economique Territoriale	12.52%	18.01%

**Pour le contribuable, la réforme n'aura aucune conséquence si la commune n'augmente pas les taux "rebasés", puisque la part départementale devient égale à zéro.**

En outre, il importe de souligner que les allègements de fiscalité pratiqués auparavant par le département sont compensés par le budget de l'Etat.

Pour être complet sur le sujet, la commune doit percevoir un complément de revenu fiscal en raison de l'augmentation automatique des taux. Mais, cette hausse des recettes est compensée par un reversement au Fonds National de garantie individuelle des ressources des communes et intercommunalités (FNGIR). Ce FNGIR est un fonds de péréquation qui permet de compenser les pertes fiscales subies par certaines collectivités à la suite de l'application de la réforme de 2010 et 2011.

En conservant les taux rebasés, la commune encaisse la somme de 68 785 €. Mais, elle reversera 28 779 € à l'Etat. Globalement, ses ressources fiscales restent stables.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil municipal vote les taux rebasés, **ce qui correspond à assurer une stabilité et une neutralité fiscale pour la commune mais aussi pour les habitants.**

### 18. Budget Primitif de la Commune.

Le Budget primitif de la commune se présente comme suit :

	Fonctionnement	Investissement
Recettes	251 150. 87 €	205 226. 94 €
Dépenses	251 150. 87 €	205 226. 94 €

A noter que les résultats excédentaires de 2010 ont été reportés en 2011. Pour mémoire : section de fonctionnement : + 63 882, 22 € et en investissement : + 30 296,31 €. L'affectation partielle du résultat de fonctionnement fera l'objet d'une prochaine délibération.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité, le budget primitif 2011 de la Commune.

### 19. Budget Primitif du service des eaux et de l'assainissement.

Le budget primitif du service des eaux se présente comme suit :

	<b>Exploitation</b>	<b>Investissement</b>
Recettes	74 463. 15 €	127 439, 58 €
Dépenses	74 463. 15 €	127 439, 58 €



A noter la reprise sur 2011 des excédents de fonctionnement : + 8 903,17 € et en investissement : + 28 500,16 €. Le conseil municipal adopte à l'unanimité, le budget primitif 2011 du Service de l'Eau et de l'Assainissement.

## **20. Subvention au F.C.A.L.**

Le maire propose de renouveler la subvention de fonctionnement au F.C.A.L. Comme chaque année, cette subvention est de 700 €. Le conseil en accepte à l'unanimité, le versement.

## **21. Imputation en investissement de matériaux en vue de la rénovation du bâtiment de la mairie école de La-Malmaison.**

La rénovation de la mairie, salle des associations, bibliothèque va faire l'objet d'un marché par lots pour les travaux de gros œuvre, d'électricité, des courants faibles, de remplacement des ouvertures, des sanitaires et de réfection des sols. Pour les travaux d'isolation et de restauration des plâtres, les travaux seront réalisés en régie directe, grâce à l'intervention de l'employé communal et de M. Pétruzzelli, conseiller municipal. Le maire souhaite imputer en investissement, les matériaux qui serviront aux travaux pour trois raisons :

- D'une part, il considère qu'il s'agit d'immobilisations par destination,
- D'autre part, compte tenu de l'importance des sommes en cause, l'imputation en investissement se justifie.
- Enfin, cette pratique permet de ne pas gonfler artificiellement le chapitre 011 par l'imputation du coût des matériaux puis leur transfert en fin d'année par l'opération de "travaux en régie".

En conséquence, les factures comportant les matériaux suivants seront imputées en investissement :

- Plaques de plâtre (BA13), plaques plâtre + polystyrène, vis, rondelles, lattes, sable, ciment, blocs portes, carrelages, tuyaux pvc, fixations, carreaux de plâtre, colle, gaines pour fils électriques, sous-couche, peinture, joint pour plaques de plâtre, etc.

A l'unanimité, le conseil municipal, accepte les imputations en investissement et le montant des matériaux est estimé à la somme de 15 000 €. Les crédits sont ouverts au BP à l'article 2315 - 111.

## **22. Renouvellement du bail parcelle D53 lot n° 6.**

Le bail relatif à la parcelle D 53, lot n°6 d'une contenance de 3 HA au nom de Monsieur Alain BRAGARD est arrivé à échéance au 31 décembre 2010. L'intéressé prend sa retraite. Néanmoins, son épouse poursuit son activité d'agricultrice. Le maire propose de renouveler le bail au nom de Madame Armelle BRAGARD aux mêmes conditions : pour une durée de 9 ans à partir du 1er janvier 2011. La date d'échéance est fixée au 31/12/2019. Le prix correspond à 340 Kg de blé fermage, indexé chaque année sur le prix du blé fermage. La redevance est payable à la Trésorerie de Longuyon, pour le 11 Novembre de chaque année. Le conseil municipal accepte à l'unanimité, le renouvellement.

## **23. Renouvellement du bail X 137.**

Le bail relatif à la parcelle X137 d'une contenance d' 1HA 48 A 80 CA au lieu dit Le Jambon au nom de Monsieur Bernard REUTER est arrivé à échéance au 31 décembre 2010.

L'intéressé sollicite son renouvellement. A noter qu'il s'agissait d'un terrain qui était envahi par des buissons épais. L'intéressé a fait un travail important de remise en état au début de la location précédente. Son fils Jonathan REUTER, sollicite également le bénéfice d'une aisance communale. En accord avec les intéressés, le maire propose le renouvellement du bail au nom des deux demandeurs, afin de laisser une aisance supplémentaire libre au profit d'une autre personne.

A l'unanimité, le conseil accepte le renouvellement du bail au nom des deux demandeurs. La durée est de 9 ans à partir du 1er janvier 2011. La date d'échéance est fixée au 31/12/2019. Le prix correspond à 340 Kg de blé fermage, indexé chaque année sur le prix du blé fermage. La redevance est payable à la Trésorerie de Longuyon, pour le 11 Novembre de chaque année.

## **24. Modification du bail parcelle X 148.**

En accord avec M. Jean-François PERGENT, une parcelle de 45 ares serait retirée du bail X 148, au profit de Messieurs BLANCHETETE Gilbert, BLANCHETETE Jérémy et BOLTZ Stéphane.

La parcelle X 148 est actuellement boisée en raison d'une absence d'entretien. Les trois personnes s'engagent à procéder au déboisement de la parcelle. Pour cette raison, le maire propose de leur faire un bail aux conditions suivantes : la durée est de 9 ans à partir du 1er janvier 2011. La date d'échéance est fixée au 31/12/2019. Le prix correspond à 340 Kg de blé fermage, indexé chaque année sur le prix du blé fermage. La redevance est payable à la Trésorerie de Longuyon, pour le 11 Novembre de chaque année. Le reste de la parcelle reste louée à M. PERGENT aux conditions initiales du bail.

Par huit voix pour, trois abstentions et trois contre, le Conseil Municipal, décide de louer ces 45 ares, aux conditions ci-dessus.

## **25. Location parcelle 161**

La commune a hérité d'une parcelle 161 au lieu-dit "à la Naue" sur laquelle se situe le terrain de football ainsi qu'une zone de pré qui sert de parking au moment du feu d'artifices du comité franco-belge.

Suite à l'accord relatif à la parcelle X 148 évoqué dans une délibération du même jour, le maire propose de compenser la surface prélevée sur cette parcelle, par la location de la partie en pré du terrain situé "à la Naue".

Le maire propose de faire un bail aux conditions suivantes : la durée annuelle est renouvelable à partir du 1er janvier 2011. Le prix correspond à 340 Kg de blé fermage, indexé chaque année sur le prix du blé fermage. La redevance est payable à la Trésorerie de Longuyon, pour le 11 novembre de chaque année.

Le locataire devra en outre s'engager à maintenir en herbe cette parcelle, à la faucher et récolter l'herbe chaque année avant les festivités des associations. Il s'agit en effet de lui garder la fonction de parking au moment du tournoi de football du FCAL et du feu d'artifice du Comité franco-belge. Enfin, un are de terrain est exclu de la location afin de permettre la construction d'un abri pour les jeunes à proximité du terrain de foot.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte de louer annuellement cette parcelle à M PERGENT dans les conditions précisées ci-dessus. Le bail sera renouvelé par tacite reconduction, si le locataire respecte les conditions.

## **26. Aisances communales.**

Le maire annonce au Conseil qu'un certain nombre de parcelles d'aisances sont devenues libres, en raison soit du retrait de leur titulaire ou de leur décès.

Habituellement, les locations ne « passaient » pas devant le conseil. Pour améliorer la transparence en matière de location, le maire fait état des parcelles devenues vacantes ainsi que des candidatures nouvelles. Le maire propose d'affecter les aisances vacantes aux demandeurs, en fonction de leur ancienneté sur la liste d'attente. A l'unanimité, le conseil accepte cette affectation.

## **27. Acquisition de terrain.**

Lors du conseil municipal du 22 novembre 2009, le conseil avait autorisé le maire à étudier les modalités d'acquisition de la parcelle 145 appartenant en indivision aux consorts Véron. Un accord a été trouvé avec les membres de l'indivision. A l'unanimité, le conseil autorise le maire à régulariser l'acte auprès de l'étude notariale de Mes Grillet et Sibottier.

## **28. Travaux en forêt communale.**

L'ONF vient de présenter le programme 2011 des travaux d'investissement en forêt communale. A l'unanimité, le conseil retient les travaux de régénération naturelle avec ouverture des cloisonnements sur la parcelle n°5 pour un montant HT de 7 000 €.

## **29. Programme de coupes 2011.**

Le garde forestier a proposé au marquage pour 2011, les coupes 19 (amélioration), 28 et 29 ( en régénération). Les volumes de bois sont les suivants :

Coupe 19 : 130 m3, coupe 28 : 420 m3 et coupe 29 : 400 m3.

Le conseil retient à l'unanimité, le principe d'une vente en bloc et sur pied, avec réservation des houppiers pour les affouagistes.

## **30. Indemnité de conseil.**

Au départ de Madame DERRIEN, Monsieur RAMASSAMY, inspecteur du trésor, a été nommé receveur municipal de la commune. Il sollicite le paiement d'une indemnité de conseil, sur la période

du mandat du Conseil. Le calcul est réalisé en fonction de la moyenne des dépenses. A l'unanimité, le conseil accepte le paiement de l'indemnité.

### Informations au conseil du 22 avril 2011:

**1. West Telecom / Ozone : Réunion d'information et essai du dispositif WIFIMAX avec antenne, le jeudi 16 juin à 18H30, à la salle polyvalente.**

**2. Forains :** Venue des forains à partir du mardi 26 avril jusqu'au 2 mai 2011. Ils s'installent rue Jeanne d'Arc.

**3. ONF :** Les chemins des coupes 24, 25 et 26 viennent d'être remis en état, suite à l'exploitation des coupes.

La saison des affouages est terminée. Les affouagistes ont été invités à venir déclarer leur production. Date limite : jeudi 26 avril. La commission est invitée à aller vérifier sur place, après cette date.

**4. Travaux du château d'eau :** Les travaux de réfection de la toiture du château d'eau consistent à poser un revêtement étanche afin d'éviter des infiltrations dans la cuve, et entre les parois de la cuve et le mur extérieur.

**5. Locations d'immeubles communaux.** Les anciens locataires ont rendu l'appartement du 1er étage en mauvais état (peintures des murs en noir, rouge, vert foncé, radiateurs affaissés, lavabo cassé,..). La réfection des peintures vient d'être réalisée, les réparations sont intervenues. En outre, l'isolation du plafond a été faite.

Le logement de l'école est libre à compter du 1er mai. L'isolation du plafond va être faite.

**Les deux appartements sont à louer à compter du 1er mai 2011. S'adresser en mairie.**

**6. Ecole de Charency-Vezin.** J'étais intervenu en novembre dernier auprès de la secrétaire générale du Rectorat, en faveur de l'école maternelle de Charency-Vezin, mais aussi auprès de Monsieur JUVING, inspecteur de l'Education Nationale, afin d'obtenir qu'ils révisent leur position quant au projet de fermeture d'une classe à Charency. J'ai rencontré jeudi 21 avril, la responsable des services du rectorat qui m'a confirmé avoir été « attentive » en sorte d'éviter la fermeture. Monsieur JUVING, en novembre dernier m'avait assuré lui-aussi qu'il voulait éviter la fermeture d'une maternelle afin de ne pas pénaliser ensuite l'école d'Allondrelle. « *La commune, m'avait-il dit, a fait beaucoup d'efforts pour offrir de belles installations aux enseignants et aux élèves* ». ***Cette absence de suppression est pour nous, la reconnaissance de notre action.***

### **7. Rappel au civisme.**

Certaines personnes lavent la bétonnière ou le bac à plâtre au niveau du caniveau. Le béton ou le plâtre viennent obstruer la bouche d'égout située non loin de là. Parmi les nuisances, on trouve aussi de la sciure, de l'huile de vidange .... Cette situation est inadmissible. Elle peut, à terme, nuire fortement au bon fonctionnement de la station d'épuration.

Le mauvais fonctionnement de la station pourrait avoir un coût élevé pour les contribuables que nous sommes. Heureusement, pour le moment, la station fonctionne parfaitement. Mais, il faut que cela dure ! Les bouches d'égout ont été nettoyées. Il est demandé d'agir dans le respect des installations publiques.

### **8. Le respect de la nature et de ses voisins.**

Une plainte a été adressée en mairie à l'encontre d'une personne qui brûle régulièrement ses plastiques derrière les habitations. Outre la pollution atmosphérique **et les nuisances pour la santé**, cela crée des désagréments pour les riverains.

**Il est rappelé que la déchetterie de Longuyon peut être utilisée. Son accès est gratuit.** Elle est à votre disposition pour les déchets (bois, plastiques, ferraille, pneus, huiles de vidange, gravats de toutes sortes...). A défaut, les revendeurs de produits agricoles récupèrent les emballages des produits qu'ils vendent, au même titre que les garagistes récupèrent les pneus, les huiles de vidange, ...).

**Pensez-y ! Et respectez notre environnement.**

Enfin, des dépôts sauvages sont régulièrement découverts aux alentours de nos villages. Là aussi, c'est inacceptable, car il suffit de les mettre aux objets encombrants, le premier lundi de chaque mois. Sachez qu'une plainte est systématiquement déposée à la gendarmerie.

**La déchetterie est ouverte le lundi et mardi de 13h à 18h, le mercredi et vendredi de 9h à 12h et de 13h à 18h, le samedi de 9h à 18h.**

### **9. La fiscalité communautaire.**

Pour mémoire, les taux d'imposition aux 4 taxes de la Communauté de Communes du Pays de Longuyon ont été les suivants :

	Taxe d'habitation	Taxe foncière bâtie	Taxe foncière non bâtie	Contribution économique du territoire
2007	0,99%	1,06%	1,20%	0,90%
2008	1,10%	1,07%	2,39%	0,94%
2009 et 2010	6,85%	6,64%	7,83%	6,49%
2011 rebasés	10.56%	6,64%	8.21%	9.73%
Taux 2011 votés par la CCPL	10.88%	6,84%	8.46%	10.02%

A noter que la CCPL augmente ses impôts de 3% par rapport aux taux rebasés.

### ***L'activité du Maire, des Adjointes et des Conseillers.***

15 décembre 2010	CCPL : rencontre Dr HERSCH à Longwy
16 décembre 2010	Réunion du SCOT (Schéma de cohérence territoriale) : Syndicat d'urbanisme sur le Pays-Haut à Briey.
18 décembre 2010	Réunion du Syndicat du Pays de Charency-Vezin.
4 janvier 2011	Réunion du Bureau de la CCPL
7 janvier 2011	Vœux maire de Viviers sur chiers.
8 janvier 2011	Vœux maire de Charency-Vezin
11 janvier 2011	CCPL : transport à la demande
12 janvier 2011	CCPL « Affaires culturelles »
14 janvier 2011	Vœux du maire de Tellancourt
21 janvier 2011	Conseil municipal
26 janvier 2011	CCPL : Groupe de travail « biodiversité ».
28 janvier 2011	CCPL « Affaires culturelles »
2 février 2011	Grenoble : visite site ARC NUCLEART – remise du prix à la Commune – restauration tableau en bois « l'Assomption »
9 février 2011	Réunion SMTOM
10 février 2011	Réunion du SCOT (Schéma de cohérence territoriale) à Mancieulles. CCPL « Affaires Culturelles »
17 février 2011	Réunion de l'Association des maires du canton de Longuyon.
18 février 2011	Communauté de Communes : réunion du Bureau.
19 février 2011	Conseil municipal
23 février 2011	Rencontre M. Mérat : point sur le permis de construire des éoliennes. Réunion du SCOT (Schéma de cohérence territoriale) à Giraumont.

***L'activité du Maire, des Adjointes et des Conseillers.***

23 février 2011	CCPL « Petit Patrimoine »
3 mars 2011	CCPL : commission des finances.
5 mars 2011	CCPL : débat d'orientation budgétaire.
25 mars 2011	Commission communale des Impôts – venue de deux contrôleurs des impôts. Réception Sté ENERGITECH – problème radiateurs à la salle polyvalente.
30 mars 2011	CCPL : réunion du Bureau. SMTOM CCPL « Petit patrimoine »
31 mars 2011	CCPL : Commission des Affaires culturelles.
2 avril 2011	Commune : commission des travaux.
7 avril 2011	Réunion du SCOT (Schéma de cohérence territoriale) à Longuyon
12 avril 2011	Réunion avec la Police de l'Eau – Etang de Buré.
13 avril 2011	Réunion des maires du canton de Longuyon en présence de la sous-préfète.
13 avril 2011	CCPL : commission Petit patrimoine
16 avril 2011	Commune : commission des travaux.
18 avril 2011	Réunion avec M. Huart du CG 54, Réunion avec « Scènes et Territoires » Commune : commission des finances
19 avril 2011	Réunion du SCOT à Homécourt – travail en atelier
21 avril 2011	Rencontre de la Secrétaire générale du Rectorat à 9H00 à Nancy Réunion du Bureau de la CCPL à 12H30 à Saint-Jean Réunion du SCOT à Briey – travail en atelier
22 avril 2011	Conseil municipal à Allondrelle
23 avril 2011	CCPL : conseil communautaire à Saint-Jean
26 avril 2011	Débat sur la dépendance à Nancy.
29 avril 2011	Réunion du Syndicat du pays de Charency-Vezin : budget primitif
30 avril 2011	Commission des travaux : état des lieux logement de l'école + travaux au presbytère. Commune : réunion du Centre Communal d'Action Sociale. Commission des bois : réception des affouages
5 mai 2011	Rencontre du garde forestier en mairie Rencontre de Madame Jacqueline PANIS sénateur de Meurthe-et-Moselle en mairie d'Allondrelle
11 mai 2011	CCPL : commission « Petit patrimoine »
12 mai 2011	CCPL : commission des affaires culturelles
14 mai 2011	Réunion des communes forestières à Charency-Vezin
17 mai 2011	Réunion des maires de la CCPL et de la CC2R : intercommunalité.
21 mai 2011	Conseil communautaire (CCPL) à Saint-Jean Lès Longuyon
25 mai 2011	Réunion Conseil régional : demande de subvention sur Fonds Européens – mairie La Malmaison.
27 mai 2011	Assemblée générale de l'ACCA en mairie.

## *L'activité du Maire, des Adjointes et des Conseillers.*

<i>30 mai 2011</i>	<i>Projet éolien : rencontre M. Mérat à Metz – dépôt d'un dossier complémentaire à la DREAL de Lorraine ; CCPL : Rencontre avec le député C. Eckert.</i>
<i>28 mai 2011</i>	<i>Commission de l'information : confection du petit journal</i>
<i>31 mai 2011</i>	<i>Visite du CG54 à la station d'épuration dans le cadre de l'assistance en matière d'assainissement.</i>
<i>1<sup>er</sup> juin 2011</i>	<i>Réunion du SCOT à Conflans-Jarny – groupe de travail aménagement du territoire.</i>
<i>6 juin 2011</i>	<i>Réunion d'une commission CC2R et CCPL pour définir l'intercommunalité de demain à Viviers-Sur-Chiers</i>
<i>8 juin 2011</i>	<i>CCPL « Affaires culturelles » à Allondrelle.</i>
<i>9 juin 2011</i>	<i>Réunion d'une commission CC2R et CCPL pour définir l'intercommunalité de demain à Baslieux.</i>
<i>16 juin 2011</i>	<i>Réunion de présentation du Wifimax (Internet haut débit) avec la participation du Conseil Général 54 et de la société OZONE à partir de 18H30 à la salle polyvalente.</i>

## *Le calendrier des festivités.*

<i>Date</i>	<i>Nature des activités</i>	<i>Organisateurs</i>
<i>18 juin 2011</i>	<i>Fête des écoles à Colmey</i>	<i>RPI de Charency-Vezin</i>
<i>25 juin 2011</i>	<i>Tournois de football de 9h00 à 23h00</i>	<i>F.C.A.L.</i>
<i>30 juin 2011</i>	<i>Sortie à l'étang de Charency-Vezin</i>	<i>Club de l'Amitié</i>
<i>3 juillet 2011</i>	<i>Fête patronale à Allondrelle - apéritif à 11h00 Concours de pêche, jeu de quilles, spectacle.</i>	<i>Comité des Fêtes</i>
<i>9 juillet 2011</i>	<i>Couscous</i>	<i>Comité des Fêtes</i>
<i>14 juillet 2011</i>	<i>Cérémonie du 14 juillet : Accueil des nouveaux habitants Vin d'honneur offert à la population.</i>	<i>Commune</i>
<i>23 juillet 2011</i>	<i>Feu d'artifices</i>	<i>Comité Franco-Belge</i>

## *Coopération Intercommunale*

La loi de novembre 2010 a prévu la poursuite de l'intercommunalité en imposant l'intégration des communes isolées dans un établissement intercommunal, en provoquant des fusions de communautés. Pour parvenir à ses fins, elle a donné des pouvoirs « exorbitants » aux préfets, jusqu'en 2013.

Le préfet de Meurthe-et-Moselle vient de proposer à la commission départementale de coopération intercommunale (CDCI), une carte des intercommunalités au niveau du département.



Sur le Pays-Haut, il a proposé la fusion de la CCAL (Longwy) avec la CC2R et la CCPL (Longuyon). Cette solution sera très dommageable à nos communes rurales, puisqu'elles n'ont rien à mettre en commun avec Longwy et les villes situées à la périphérie. Mais, par contre, elles financeront, sans le vouloir, les projets pharaoniques de la grande ville (golf, piscine, médiathèque, etc.).

Il reste peut-être encore une chance de s'en sortir, puisque la proposition du préfet peut être contredite par la CDCI à la majorité des 2/3. C'est-à-dire qu'il faut convaincre 32 membres de cette commission sur un total de 47 que nous avons un projet meilleur pour nos communes. C'est ce que les maires des communautés de communes des deux Rivières et du Pays de Longuyon vont essayer de démontrer dans les prochains mois. Mais, ce n'est pas gagné d'avance.

### *L'étude du tableau en bois :*



Le tableau en bois en bas-relief polychromé intitulé « **L'Assomption de la Vierge Marie** » de l'église de La Malmaison est en cours de restauration au centre ARC NUCLEART (filiale du Commissariat à l'Energie Nucléaire) à Grenoble. Il date de « **1749** ».

Comme la photo le montre, **la Vierge**, au centre, est couronnée par **Dieu le Père** (à sa gauche) et **le Christ** (à sa droite). En partie inférieure, **saint Pierre** et **saint Paul** entourent le tombeau vide. Le Christ, torse nu, est uniquement vêtu d'un manteau drapé, les autres personnages d'une tunique recouverte d'un manteau drapé. Les manteaux sont dorés et leur revers est coloré.

Deux angelots aux bras écartés ainsi que vingt-deux têtes d'angelots (six en partie droite, cinq en partie gauche, cinq en partie inférieure et six en partie supérieure) encadrent la Vierge. Leurs ailes sont dorées.

Le panneau a subi un traitement par irradiation sous rayonnement gamma, procédé dont l'efficacité biocide est garantie, sans dégradation des matériaux utilisés pour la polychromie.

#### **1. Etude technique**

L'étude technique faite par ARC NUCLEART a révélé que plusieurs sortes de bois ont été utilisées. Le relief central et la partie supérieure ont été taillés ensemble dans un bois de feuillu clair. Ils sont constitués d'un assemblage à plat joint de quatre planches de bois placées verticalement. Les montants verticaux du cadre en chêne ont été sculptés à part, puis assemblés au relief. Ils sont fixés au relief par huit tenon-mortaise en bois, visibles sur la partie extérieure du cadre : quatre de chaque côté. Le cadre semble être original.

#### **2. Etude de polychromie (de la peinture).**

Une première étude des couleurs a été réalisée. Elle montre que le tableau a été repeint deux fois.

##### **A. . Etat coloré à l'origine du tableau.**

La polychromie d'origine était raffinée et très colorée. Les personnages ont la peau d'un rose clair un peu jaune de très fine épaisseur. De nombreuses feuilles métalliques (or et argent) ont été apposées sur un mélange d'un rose orangé allant du saumon au brun. **La Vierge**, personnage central du relief, présente une polychromie particulièrement soignée et précieuse. Elle a les yeux bleus et les cheveux d'un brun foncé plutôt



chaud. Des feuilles d'argent recouvrent sa robe (ainsi que le col et les bordures des manches de cette dernière), son voile et l'extérieur de son manteau. L'intérieur de celui-ci est orné de feuilles d'or, métal également utilisé sur le nimbe entourant sa tête. **Le Christ**, aux yeux d'un noir très dense, a la barbe et les cheveux brun foncé. La totalité de son manteau est doré. L'étendard qu'il tient dans la main droite est recouvert d'or rehaussé d'un glacis rouge-framboise. **Dieu le Père** a la barbe et les cheveux d'un brun chaud. Il porte une tunique dorée recouverte du même glacis rouge-framboise. Le col et les bordures des manches de sa tunique sont constituées d'une laque rouge profond apposée sur un rouge vif. Son manteau, également doré, semble être orné, sur la face intérieure, de motifs dessinés à l'aide d'un glacis brun.

#### ***b. Premier repeint***

Contrairement à la polychromie originale, celle du second repeint est moins précieuse. Seules trois zones ont reçu des feuilles métalliques : de l'argent sur l'intérieur du manteau de **la Vierge** et la tunique du **Christ**, de l'or sur la lame de l'épée de **Saint Paul**. Le mélange utilisé à cet effet est brun-rouge. La peau des personnages est d'un rose clair plus vif avec des rehauts gris. La barbe et les cheveux de **Dieu le Père** ainsi que des saints **Pierre et Paul** deviennent gris clair grâce à cette intervention. Les yeux de **la Vierge** ne sont plus bleus mais noirs, et ses cheveux plus foncés (brun froid presque noir). Sa robe n'est pas repeinte mais son voile devient rouge. On observe une différenciation nette entre l'intérieur et l'extérieur de son manteau : sur le premier, un glacis rouge-framboise recouvre une feuille d'argent alors que le second n'est pas repeint et reste argenté. Sur la partie inférieure (à hauteur des pieds) de l'intérieur du manteau, le glacis framboise est directement placé sur la préparation. Le manteau et la hampe de l'étendard du **Christ** ne sont pas polychromés à nouveau. Ses cheveux et sa barbe sont brun foncé et ses pupilles recouvertes d'une couche noire très craquelée. L'étendard est recouvert de rouge posé sur une sous-couche noire. Seules les carnations, les pilosités et la tunique de **Dieu le Père** sont repeintes.

#### ***c. Deuxième repeint***

Contrairement au précédent, le second repeint recouvre la totalité de la surface. Il est appliqué sur une fine préparation à base de blanc de plomb. Cette couche colorée est beaucoup plus épaisse que les deux premières et son application moins soignée. Les poils du pinceau sont visibles à de nombreux endroits et la peinture est parfois granuleuse. La peau des personnages est colorée par un rose clair un peu gris avec des rehauts d'un rose plus vif. Les feuilles d'or utilisées sont posées sur un mélange très granuleux, leur mise en œuvre est peu soignée. Elles sont appliquées sur des zones précédemment dorées ou argentées. Les manteaux des quatre personnages masculins sont traités de la même façon : l'intérieur est rouge terne, l'extérieur doré. Si **la Vierge** présentait une riche polychromie lors des deux premières interventions, le second repeint lui apporte davantage de sobriété. Alors que ses yeux et ses sourcils sont noirs, ses cheveux apparaissent bruns avec des rehauts rouges. Sa robe, son voile et l'intérieur de son manteau sont peints d'un blanc épais et granuleux. Le col et l'extrémité des manches de sa tunique deviennent bleu clair. Seul l'extérieur de son manteau, sa ceinture et son nimbe sont dorés. Les yeux du **Christ** sont de nouveau peints en noir. Ses cheveux et sa barbe restent bruns mais s'éclaircissent. La hampe reste d'un rouge vif mais l'étendard lui-même est recouvert d'une couche blanche grisâtre épaisse et craquelée. Le gris de la barbe et des cheveux de **Dieu** devient plus foncé. Sa tunique est polychromée à l'aide des mêmes blanc et bleu clair que celle de la Vierge. Le globe et sa croix sont à nouveau dorés.

#### **La remise du prix à la commune par le directeur d'ARC NUCLEART à Grenoble le 2 février 2011.**



## *Les activités Communales.*

*M. CASTELLUCCI, en présence des jeunes et moins jeunes guitaristes. Chaque mercredi, deux séances sont prévues pour former les jeunes musiciens*



*Les enfants ont fêté carnaval*

*Mme BROUTIN et la bibliothèque.*

*Créée fin 2008, la bibliothèque a du succès auprès des habitants.*

*Les travaux actuels rendent difficile un classement rationnel des livres.*

*On peut estimer que pour la fin d'année, la bibliothèque sera dans des locaux neufs et agréables.*





## *Les activités des Associations.*

*Les forains étaient rue Jeanne d'Arc pour le week-end du 1<sup>er</sup> mai.*



*Les après midi du Club de l'Amitié.*

*Les marcheurs du Club de l'Amitié →  
Depuis septembre 2010, plusieurs équipes de  
marcheurs sillonnent les chemins des environs dans  
la bonne humeur et avec beaucoup de convivialité*



## *Le calendrier de la Chasse.*

L'ACCA d'ALLONDRELLE – LA MALMAISON nous communique les dates de la chasse à l'affût :

**Entre le 15 juin 2011 et le 28 février 2012**

**Le matin : de 04 h 00 à 8 h 00**

**Le soir : de 18 h 00 à 22 h 00.**

**Il vous est demandé de redoubler de prudence !**